

A2R ELECTRONIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 68 040 euros
Siège social : 5 avenue Jean d'Alembert
Parc d'Activités du Domaine de Pissaloup - 78190 TRAPPES
422 135 988 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA GERANCE
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze décembre
A dix heures,

En application des pouvoirs qui lui ont été conférés lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société A2R ELECTRONIQUE, en date du 10 novembre 2025 et appelée à statuer sur une réduction de capital non motivée par des pertes, la gérante de la Société, Madame Célia PASCOA MARTINS a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la réalisation définitive de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2025,
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs.

La Gérance rappelle et constate :

- Que par délibération en date du 10 novembre 2025 les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 31 960 € par annulation de 799 parts sociales de 40 euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1102 à 1900
- Que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes cette opération est soumise à la condition suspensive du droit d'opposition des créanciers sociaux dans les conditions prévues par la loi,
- Qu'aucune opposition n'a été faite dans le délai légal
- Que la condition suspensive étant remplie, le capital social de la société est ramené de 100.000 euros, divisé en 2.500 parts sociales de 40 euros de valeur nominale chacune à 68 040 euros divisé en 1 701 parts sociales de 40 euros de valeur nominale chacune par voie de réduction de capital social à hauteur de 31 960 euros et annulation de 799 parts sociales de 40 euros de valeur nominale chacune.
- Que cette opération a pour effet de permettre la sortie du capital de la société de Madame Célia PASCOA MARTINS, ayant accepté l'offre d'achat au prix de 1 439,20 euros par parts sociales, soit au total un prix de 1 149 920,80 euros.
- Qu'ainsi ses 799 parts sociales détenues en pleine propriété et numérotées de 1102 à 1900 seront annulées et les sommes dues au titre de cette réduction de capital, lui seront versées au siège social à compter de ce jour.
- Que les parts sociales rachetées ne comprennent pas les parts pour lesquelles des engagements individuels de conservation « Dutreil » ont été signés par les donataires le 6 juillet 2024 par devant Maître Olivier BEDICAM Notaire Associé d'un Office Notarial à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES 82 rue Charles de Gaulle

MODIFICATIONS CORRÉLATIVES DES STATUTS

En conséquence la gérante, conformément aux résolutions votées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2025, modifie les articles 7 et 9 des statuts relatifs aux apports et capital social, ainsi qu'il suit :

CM

ARTICLE 7 – APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

« Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2025 le capital social a été réduit de 31 960 euros pour être ramené à 68 040 euros, par rachat et annulation de 799 parts sociales de 40 euros de valeur nominale chacune. »

ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de soixante-huit mille quarante euros.

Il est divisé en 1 701 parts sociales de 40 euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 1101 et de 1901 à 2500, libérées et réparties aux associés en proportion de leurs droits, à savoir:

- *Monsieur Julien DE CARVALHO*
A concurrence de six cent quatre-vingts parts, ci *680 parts*
Numérotées de 1 à 649, 851 et de 1 901 à 1 930
- *Monsieur Romain RODRIGUES*
A concurrence de quatre-vingt-cinq parts, ci *85 parts*
Numérotées de 1 931 à 2 015
- *Madame Elodie DE CARVALHO, épouse JOUBERT*
A concurrence de quatre-vingt-cinq parts, ci *85 parts*
Numérotées de 2 016 à 2 100
- *Madame Célia PASCOA MARTINS*
A concurrence de huit cent cinquante et une parts, ci *851 parts*
Numérotées de 650 à 850, de 852 à 1101 et de 2 101 à 2500

Total égal au nombre de parts composant le capital social 1 701 parts. »

POUVOIRS

Le Président confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Madame Célia PASCOA MARTINS
Gérante - Associée

